

Jeudi 21 mai 2015

Communiqué de presse

Les co-présidents du groupe d'études sur les langues régionales de l'Assemblée nationale interpellent la ministre de l'Education nationale sur la réforme du collège

Les députés Paul Molac (Apparenté Union démocratique bretonne) et Armand Jung (Parti socialiste), co-présidents du Groupe d'études sur les langues régionales de l'Assemblée nationale, ont par le biais d'un courrier au nom de ce groupe composé de 104 députés, interpellés ce mercredi 20 mai la ministre de l'Education nationale sur les craintes suscitées par la réforme du collège concernant l'enseignement des langues régionales, dont le décret vient d'être publié.

Plusieurs problèmes se posent en effet, dont celui de **l'absence dans le décret publié le jour-même, de la possibilité de poursuite, après le primaire, de l'enseignement d'une langue vivante régionale**, comme cela sera permis pour les langues étrangères.

Se pose également **le problème de l'enseignement optionnel des langues régionales** : aujourd'hui cet enseignement commence soit en 6^{ème}, soit en 4^{ème}. La réforme prévoit d'inclure cet enseignement soit dans les enseignements de pratiques interdisciplinaires, soit dans les enseignements dits de complément. Or, les enseignements de complément ne commencent qu'en classe de 5ème : cela n'a pas de sens car, cet enseignement commençant dès l'école primaire, **cela obligerait les élèves à arrêter cet apprentissage pendant un an, en classe de 6^{ème}**.

Enfin se pose **la question des moyens consacrés aux langues régionales**. Cet enseignement fait aujourd'hui l'objet de dotations dédiées, hors DGH (dotation globale horaire). Certains chefs d'établissements pourraient être tentés de supprimer purement et simplement ce type d'enseignement lors de la mutualisation de ces heures dans la DGH. Ce type de comportement a déjà existé par le passé.

Les inquiétudes sont donc légitimes et à ce titre les co-présidents du groupe d'études sur les langues régionales de l'Assemblée nationale, Paul Molac et Armand Jung, demandent à la ministre des ajustements importants dans la suite de l'application de la réforme afin que l'enseignement des langues régionales n'en sorte pas affaibli.

Paul Molac, député du Morbihan, Apparenté Union démocratique Bretonne (UDB)

Armand Jung, député du Bas Rhin, Parti socialiste (PS)